

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction du Droit des Sols

U7  
7

### Séance publique du mercredi 8 février 2023

Convoqué le jeudi 2 février 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

#### Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAFF, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Maria Blanca FERNANDEZ, Philippe HALLAIS, Ibrahima DIALLO, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELÉE, Chaouki ABSSI, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Richard MERRA, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Mariama GASSAMA, Mohammed DDANI, Fabienne MOREAU, Christophe BERNIER, Zine BOUKRICHE (arrivée à 20h12), M'Hamed BINAKDANE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Eloï SIMON, Khalid DAMOUN, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Sinan KARAKUS (arrivée à 20h28), Christelle NEDELEC.

#### Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE (représenté par Isabelle MASSARD), Délia TOUMI (représentée par Richard MERRA), Ibrahima NDIAYE (représenté par Roger DUGUÉ), Nadia MOUADDINE (représentée par Khalid DAMOUN), Aurélie REMACLE (représentée par Eloï SIMON), Elsa FAUCILLON (représentée par Alexandra D'ALCANTARA), Laetitia GHIRARDI (représentée par Ahcen MEHARGA).

#### Absents excusés :

Maria Blanca FERNANDEZ, Philippe HALLAIS, Ibrahima DIALLO.

#### Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 37

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions : 3

Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI (représentée par Ahcen MEHARGA).

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

### LIAUCOUS – MOSTUEJOULS : Approbation de la cession par la Ville de Gennevilliers d'un bien référencé « gîtes 4 et 5 » situé à Liaucous – Mostuéjoul – parcelle cadastrée section E n°824, au profit de l'indivision MARCHETTI DE ROSSI.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2241-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la décision municipale n°2022-109 en date du 10 octobre 2022, exécutoire le 11 octobre 2022, décidant le mandatement de la société SAFTI, et plus particulièrement Monsieur Nicolas Graille, en vue de la cession de quatre biens situés à Liaucous – Mostuéjoul, parcelles E n°734, 735, 736, 743, 790, 823 et 824,

Vu le mandat exclusif de vente n°484416 signé le 19 octobre 2022 entre la Ville de Gennevilliers et la société SAFTI,

Considérant l'accord intervenu entre la Ville de Gennevilliers et de l'indivision MARCHETTI DE ROSSI, il y a lieu de céder le bien référencé « gîtes 4 et 5 » situé à Liaucous – Mostuéjoul – parcelle cadastrée section E n°824, au prix de 97.000,00 € (quatre-vingt-dix-sept mille euros),

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat en date du 3 janvier 2023,

Vu l'avis de la commission intéressée,

**DELIBERE**

**Article 1 :** Approuve la cession au profit de l'indivision MARCHETTI DE ROSSI du bien référencé « gîtes 4 et 5 » situé à Liaucous – Mostuéjoul – parcelle cadastrée section E n°824, au prix de 97.000,00 € (quatre-vingt-dix-sept mille euros).

Article 2 : Précise que la Ville prendra en charge les honoraires de vente de 7% du prix de vente conformément au mandat de vent signé le 19 octobre 2022.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique régularisant cette cession et tout document s'y rapportant.

Article 4 : La recette en résultant sera inscrite au budget communal de l'année 2023.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982  
Acte reçu par le représentant de l'état

le 13/02/23

Affiché le 14/02/23

Exécutoire le 14/02/23



Le Maire  
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal blue line.

Signé électroniquement le  
Le 10 février 2023